

CULTURE *L'Union nationale des écrivains de France a écrit une lettre ouverte à Christine Albanel*

Le "Pop Art" au château fait débat

En septembre, l'artiste "pop art" Jeff Koons exposera une quinzaine de ses œuvres au château de Versailles. Une première qui fait réagir l'Union nationale des écrivains de France qui s'insurge contre ce mélange des genres en écrivant une lettre ouverte à la ministre de la culture, Christine Albanel.

L'EXPOSITION Jeff Koons qui se déroulera en septembre au château de Versailles n'a pas fini de faire parler d'elle. Celui qu'on décrit comme le fil spirituel d'Andy Warhol et de Marcel Duchamp installera une quinzaine de ses œuvres "pop art" dans les Grands appartements et dans la Galerie des Glaces. Choc des cultures garanti. Car cette ouverture à l'art contemporain ne plaît pas à tout le monde.

«NON AU CHOC DES CULTURES»

L'Union nationale des écrivains de France, emmenée par Pierre Charie-Marsaines (président d'honneur) et Arnaud-Aaron Upinsky (le président) s'est élevée contre l'intrusion de l'artiste américain dans le domaine du Roi

Soleil. «C'est en voyant ce homard ou cette écrevisse géante en photo dans le Figaro au milieu des appartements royaux que j'ai eu un choc», explique Arnaud-Aaron Upinsky. L'Union nationale des écrivains de France a donc décidé d'adresser une lettre ouverte au ministre de la culture et ancienne présidente du château, Christine Albanel intitulée "Non au choc des cultures, non aux sacrilèges du patrimoine français, non à la contrefaçon des œuvres de l'esprit". La missive ne se veut pas qu'une simple réclamation face au mélange des genres de l'exposition Koons à Versailles, bien que les auteurs n'adhèrent pas à ce genre de démarche. Ils s'appuient sur une véritable assise juridique pour contes-



L'œuvre de Jeff Koons exposé dans le Château de Versailles a soulevé l'indignation de l'Union des écrivains de France.

ter la présence même des œuvres de Koons au sein du palais de Louis XIV. Concrètement, Arnaud-Aaron Upinsky considère que le château de Versailles est une œuvre de l'esprit et que le Roi Soleil en est son auteur. Dans ce cas, dans le cadre de la propriété intellectuelle, l'incorporation d'une œuvre nouvelle (celle de Jeff Koons)

à une œuvre préexistante (celle de Louis XIV) aboutit à une œuvre composite. Or celle-ci doit obtenir l'aval de l'auteur de l'œuvre préexistante (à savoir Louis XIV) ou de ses ayant droits, c'est-à-dire l'Etat. En l'occurrence, Arnaud-Aaron Upinsky estime que le processus de décision qui a amené à l'organisation de l'exposition

Koons échappe à toute logique artistique : «Pourquoi MM. Pinault (Ndlr : le mécène), Aillagon (Ndlr : président de l'établissement public) et Koons n'organisent-ils pas leur exposition au musée d'art contemporain Beaubourg (...) sinon parce qu'ils savent que l'art gadget de Koons y passerait inaperçu.» Selon l'auteur,

il s'agirait donc d'une opération spéculative destinée à faire monter la cote de Koons. «Si une telle exposition existe, pourquoi ne pas permettre à tout le monde d'en faire autant. Pourquoi avoir fait une exposition pour Koons ?», s'interroge encore Arnaud-Aaron Upinsky, qui craint alors une multiplication de ce genre d'initiatives.

PROCHAINE ÉTAPE, LES TRIBUNAUX

Dans un premier temps, l'Union des écrivains de France a donc décidé d'écrire à la ministre de la culture, pour lui demander une révision de l'autorisation de l'exposition qualifiée de «véritable meurtre de notre patrimoine artistique». Mais si cette lettre reste sans réponse, Arnaud-Aaron Upinsky ne compte pas en rester là. «Nous passerons alors à l'étape suivante en allant devant les tribunaux, cela ne nous fait pas peur, assure l'auteur. Du côté du château, Jean-Jacques Aillagon, contacté, n'a pas voulu répondre, ne souhaitant pas s'exprimer avant que Christine Albanel ne donne sa position. J. D.